



Bernard GEGOUT
Délégué Syndical Central GrDF
Tel : 07 60 43 50 92
Email : bernard.gegout@grdf.fr

ORGANISATION FUTURE DE GrDF

2013 a déjà été une année de transformation de GrDF avec la création des Directions Réseaux et des Directions Clients Territoires en région.

Cette réorganisation ne suffit pas apparemment, puisqu'elle nous propose de revoir tout un ensemble d'activités en vue de modifier nos structures pour 2018, comme cela est indiqué dans le communiqué commun de juin des deux Directeurs du Distributeur.

Il faut reconnaître que la loi Brottes n'est pas étrangère à ce changement. Afin de pallier la baisse d'activité de la clientèle durant la trêve hivernale, la Direction met en place un système d'entraide entre les DRgaz et les UCF. Mais pour que cela soit efficace, il faut qu'elle soit réciproque dès mi-mars lorsque les coupures sont de nouveau possibles, ce qui occasionne une suractivité dans les UCF.

L'autre sujet qui conduit la direction à envisager cette réorganisation, c'est l'arrivée du compteur GAZPAR avec une diminution de l'activité clientèle. De ce fait, plusieurs pistes pour cette réorganisation sont ouvertes à la discussion, voire à la négociation.

Nous devrions avoir également un questionnement sur les différents métiers de demain car les nouvelles technologies devraient permettre de revoir ou créer certains métiers au sein de GrDF.

FO Énergie et Mines participera aux différentes réunions et vous tiendra informé régulièrement de l'avancée des travaux et sur le devenir de GrDF.

MESURES SALARIALES

Comme chacun l'a constaté, les Fédérations Syndicales n'ont pas signé l'accord sur les salaires et les Avancements au Choix (AIC) au sein de la branche.

À propos de l'augmentation des salaires, les Entreprises n'ont pas la possibilité directe de proposer plus que la branche. Leur seule possibilité passe par la négociation d'un taux sur les AIC.

À ce jour, que constatons-nous dans la proposition des Directions du Distributeur ?

ANNÉE 2014		ANNÉE 2015	
Exécutions	37,5 %	Exécutions	34,5 %
Maîtrises	37,5 %	Maîtrises	34,5 %
Cadres	55 %	Cadres	52 %

Ce tableau est identique pour les « salariés en début de carrière », exécutions, maîtrises et cadres.

La Direction reconduit le contingent complémentaire et le passe de 1 % à 3 % pour chaque collègue. Les salariés en début de carrière ne sont pas touchés par ces 3 %.

Pour FO Énergie et Mines, le compte n'y est pas. Les Entreprises pouvaient a minima proposer les mêmes taux que 2014, car aujourd'hui, les agents enregistrent bien une baisse du pouvoir d'achat, et ce depuis plusieurs années.

FO Énergie et Mines signera des accords sur les salaires et les avancements lorsque les Directions prendront réellement en compte l'effort que les agents fournissent. Le maintien du taux de 2014 était bien peu de chose au regard des retraites-chapeau de nos Dirigeants.